

REQUI. 10 - 7 MAKS ZUI/

Service de surveillance des communes Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3964 1211 Genève 3

N/réf.: GZU/cgs/120/17

Ville de Genève Direction général	е
Regule 0 3 MARS	20
Séance CA du:	
Décision:	- 1
	And a second section of the second section is second section to the second section sec
A traiter par:	-
Copies:	
SCM	The second secon

Monsieur le Maire de la Ville de Genève Palais Eynard Case postale 3983 1211 Genève

Genève, le 2 mars 2017

Concerne: Modification de l'article 126, l'alinéa 1, du règlement du conseil municipal

Monsieur le Maire.

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 8 février 2017, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie aux:

Service de surveillance des communes - secteur actes juridiques afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Guillaume Zuber Directeur

Date réelle d'affichage Date légale d'affichage

: 16 février 2017 : 16 février 2017

Fin délai référendaire le : 28 mars 2017